VILLE DE THIONVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n° 2

3b. Annexe au règlement
LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

P.L.U approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2013

Modification n°2 approuvée par DCM du 08 juillet 2015

Le Député-Maire
Anne GROMMERCH

LESEMPLACEMENTS RESERVES

Articles L.123-1-5 8° alinéa et R.123.11 du Code de l'Urbanisme

---

MODE D'EMPLOI

Si votre terrain est touché par un emplacement réservé pour une voie ou un ouvrage public, une installation d'intérêt général ou un espace vert :

- Vous repérez sur le plan, le terrain faisant l'objet de cette réserve et son numéro de référence. Connaissant le N° de référence, vous recherchez dans le tableau ci-après, qui vous fournit la désignation de l'opération projetée sur cette réserve et la collectivité ou le service public qui en a demandé l'inscription au Plan Local d'Urbanisme.

DÉFINITION DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX ÉQUIPEMENTS

Le propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti réservé par un Plan Local d'Urbanisme en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt public peut, à compter du jour où le Plan est rendu public, même si à cette date une décision de sursis lui ayant été opposée est en cours de validité, exiger de la collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé qu'il soit procédé à son acquisition.

Un propriétaire peut également requérir l'emprise totale d'un bien partiellement réservé lorsque ce bien devient inutilisable dans des conditions normales.

Le propriétaire du terrain adresse sa demande d'acquisition à la Mairie ou se situe le bien, sous pli recommandé avec accusé de réception postal, ou dépose cette demande contre décharge à la Mairie.

Cette demande, outre les éléments permettant d'identifier l'emplacement réservé, doit mentionner les fermiers, locataires ou bénéficiaires de servitudes. Les autres ayant droits éventuels seront avisés par affichage sur la voie publique et voie de presse d'avoir à faire connaître leurs droits à indemnités dans les 2 mois suivant la dernière de ces deux mesures de publicité.

Si la commune n'est pas le bénéficiaire de l'emplacement réservé, le Maire transmet cette demande dans les huit jours à la collectivité ou au Service public concerné.

Le bénéficiaire de l'emplacement réservé, doit se prononcer dans le délai d'UN AN à compter de la réception en Mairie de la demande du propriétaire
En cas d'accord amiable, le prix d'acquisition doit être payé au plus tard deux ans à compter de la réception en Mairie de cette demande

LA LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Cette liste regroupe l'ensemble des emplacements réservés figurant au plan avec l'indication de leurs bénéficiaires.

N°	***DÉSIGNATION***	***BÉNÉFICIAIRE***	***SURFACE***
~~**G01**~~	~~Garche - Voie d'accès à la zone IAU impasse des Griottes~~	~~Commune~~	~~4 a 36~~
G02	Garche – Création d'une liaison entre l'impasse de la grange du Nord et de la rue du Cerf	Commune	1 a 65
G03	Garche-Prolongement du trottoir, Rue de la Biche	Commune	1 a 65
G04	Garche – Accès à la zone 1AU chemin de la Kiessel	Commune	1 a 15
G05	Garche – Accès à la zone 1AU rue du Berger	Commune	1 a 57
G06	Garche – Voirie entre RD1 et la rue de la Peupleraie	Commune	12 a 73
G07	Koeking –Création d'une aire de retournement, rue du Four	Commune	3 a 99
G08	Koeking-Création d'une aire de retournement, rue St-Rémy	Commune	7 a 73
O20	Oeutrange –Création d'un espace public	Commune	48 a 37
O21	Oeutrange – Chemin accès aux zones 1AUa et 1AUE depuis la rue de l'Abbé du Gouvion	Commune	3 a 25
O22	Oeutrange-Création d'un cheminement doux entre la rue de l'Abbé Gouvion et la rue d'Escherange	Commune	4 a 07
O23	Oeutrange- Aménagement d'un accès pour les équipements sportifs	Commune	11 a 95
O24	Oeutrange-Création d'équipements sportifs	Commune	1 a 86 a 36 ca
O25	Oeutrange – Aménagement d'un chemin d'exploitation allée des Sources	Commune	42 a 09
O26	Oeutrange – Aménagement du carrefour rue Elminger rue de l'Amitié	Commune	41 ca

N°	***DÉSIGNATION***	***BÉNÉFICIAIRE***	***SURFACE***
O27	Oeutrange - création d'un chemin d'exploitation rue d'Escherange	Commune	11 a 47
B30	Beuvange – Création d'un chemin d'accès à la zone 1AU à partir de la route d'Angevillers	Commune	4 a 98
B31	Beuvange – Elargissement de la rue du Dol	Commune	15 a 65
B32	Beuvange – Aménagement d'ouvrages de sécurité sur la RD14	Commune	92 a 20
B33	Metzange - Aménagement de l'accès à la zone sportive et à la zone 1AUXc à partir de la RD 14	Commune	70 a 39
VO40	Volkrange – Extension du cimetière, création d'un parking et de l'accès à la zone 1AU	Commune	43 a 84
VO41	Volkrange – Aménagement d'un chemin piéton	Commune	35 a 49
VO42	Volkrange-Metzange – Agrandissement du Centre d'Aide par le Travail	Commune	1 ha 20 a 50 ca
VO43	Volkrange-Metzange-Création d'une aire de stationnement pour l'école primaire	Commune	15 a 72
VO44	Volkrange – Création d'un parking	Commune	17 a 65
EV50	Elange – Aménagement d'ouvrages de sécurité en entrée de ville : RD14	Commune	39 a 06
EV51	Elange –Création d'une voie d'accès à la zone 1AU	Commune	5 a 40
EV52	Elange –Aménagement de places de stationnement en centre village	Commune	1 a 93
EV53	Elange – Elargissement de la rue Saint Isidore	Commune	2 a 68
EV54	Veymerange – Elargissement accès	Commune	3 a 05
EV55	Veymerange – Elargissement rue boucle du bois	Commune	2 a 30
EV56	Veymerange - Création d'ouvrages de sécurité en entrée de ville, Rue du Buchel	Commune	13 a 23

N°	***DÉSIGNATION***	***BÉNÉFICIAIRE***	***SURFACE***
EV57	Veymerange : Création d'un parking de covoiturage	Commune	1 a 33
T70	Thionville –Aménagement d'un sentier touristique reliant Veymerange au Créve-coeur	Commune	95 a 20
T71	Thionville – extension de l'hôpital	Commune	3 ha 90 a 37 ca
T72	Thionville – Côte des Roses : aménagement de la place Sainte Anne	Commune	29 a 59
T73	Thionville – Malgrange –Création de jardins familiaux	Commune	5 ha 46 a 86 ca
T74	Thionville – Création d'une voirie de desserte entre l'avenue Comte de Bertier et Manom	Commune	23 a 68
T75	Thionville –Aménagement routier Chemin de La Malgrange	Commune	1 a 44
T76	Thionville – Aménagement des cheminements en bordure de la Chaussée des Continents	Commune	9 a 97
T78	Thionville–Aménagement de la voirie au croisement de la rue St Hubert et de la Chaussée d'Océanie	Commune	20 a 90
T79	Thionville –Aménagement de la voirie au croisement de l'allée Bel Air et de la rue de la Libération	Commune	24 a 02
T80	Thionville –Création d'une aire de stationnement rue du Chardon	Commune	6 a 25
T81	Thionville – création de parking route des Romains	Commune	29 a 68
T82	Thionville – Accès à la zone 1AUh rue des Auriges	Commune	16 a 46
T84	Thionville –Aménagement de chemins piétons et cyclables : rue Alexandre Dreux	Commune	23 a 23
T85	Thionville – Etangs Saint Pierre : création d'un parc public	Commune	8 ha 46 a 30 ca
T86	Thionville –Prolongement de la rue des Etangs : Accès Etangs Saint Pierre	Commune	3 a 56
T87	Thionville – Création d'une liaison entre la rue de Verdun et la rue de Metz : rue de l'Ancienne Gare	Commune	3 a 53

N°	***DÉSIGNATION***	***BÉNÉFICIAIRE***	***SURFACE***
T88	Thionville –Aménagement du carrefour entre la rue Laydecker et la rue de Verdun	Commune	2 a 26
T89	Thionville- Aménagement du carrefour entre la rue Laydecker, la rue des Frères et la rue du Château d'Eau	Commune	35 a 28
T90	Thionville – Aménagement d'une liaison entre l'impasse de la Daucherie et la rue du Pont des Loges	Commune	15 a 24
T91	Thionville – Accès à la zone 2AU, chemin du Leidt	Commune	5 a 95
T92	Thionville – Elargissement de l'impasse de l'ancien Octroi	Commune	6 a 96
T93	Thionville – Aménagement du Contournement Ouest de Thionville	ETAT	31 a 56
T94	Thionville – Création d'une liaison entre la rue de Metz et la rue de la Digue	Commune	24 a 77
T95	Thionville – Passage piétons à partir de la Moselle vers le quartier des artisans	Commune	16 a 75
T96	Thionville – Chemin des bains, aménagement des berges de la Moselle	Commune	14 a 91
T97	Thionville –Création d'une voirie interne du quartier des Artisans	Commune	13 a 85
T98	Thionville – Zone d'aménagement de la batterie de l'île	Commune	1 ha 31 a 59
T99	Thionville – Aménagement des berges de la Moselle dans le prolongement de la rue des Abattoirs	Commune	15 a 16
T101	Thionville- Création d'une aire de retournement à l'extrémité du chemin des Maraichers	Commune	3 a 75
T102	Thionville- Création d'un espace public central dans le quartier Artisans	Commune	15 a